



GASTON
BERGER

NOVEMBRE 2020

PROTOCOLE SANITAIRE



Les établissements scolaires sont ouverts dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique à compter du 9 novembre 2020.

Présentation du protocole

Il repose sur cinq fondamentaux :

- L'accueil de tous les apprenants, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire
- La limitation du brassage entre groupes d'apprenants
- L'application des gestes barrières
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Ce protocole présente également la procédure de gestion d'un cas Covid

Chaque membre de la communauté éducative doit faire preuve de responsabilité pour éviter la propagation du virus.

La température doit être prise avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), le personnel ou l'apprenant ne doit pas se rendre à l'établissement, de même en cas d'apparition de symptôme évoquant la Covid-19 dans la famille ou si un membre du foyer a été testé positivement ou identifié comme contact à risque. Il en informe le Chef d'établissement.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Auto-questionnaire de vérification de santé

Ce questionnaire de santé doit vous permettre d'évaluer vous-même votre état de santé. Il est strictement personnel et ne doit pas être renvoyé à votre supérieur hiérarchique.

- Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ? oui non
- Avez-vous des courbatures ? oui non
- Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ? oui non
- Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ? oui non
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ? oui non
- Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée ? oui non
- Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ? oui non
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle **INHABITUEL** lorsque vous parlez ou faites un petit effort ? oui non

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Si vous présentez un des symptômes, vous devez regagner votre domicile et contacter par téléphone votre médecin traitant ou appeler le numéro de permanence de soins de notre région.

Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, nous vous recommandons d'appeler le Samu-Centre 15.

L'information, la formation et la communication

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les apprenants, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

La formation des personnels est réalisée par les infirmières de Gaston Berger. Les apprenants bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière sera portée aux apprenants pour détecter les éventuelles situations traumatisantes et un signalement sera fait au personnel compétent.

Les parents sont informés prioritairement par l'outil de communication PRONOTE :

- Des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises
- De la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné
- De l'organisation de la demi-pension.

Les gestes barrières

Face à l'infection, il existe des gestes simples pour se protéger, on les appelle les gestes barrières :

- Porter un masque
- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts
- La distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible.

Il est interdit de se serrer la main, de se faire la bise, de cracher.

Le port du masque

Le port du masque “grand public” est obligatoire dans l’enceinte de l’établissement sauf si c’est incompatible avec l’activité (prise de repas, nuit à l’internat, pratiques sportives).



Recommandations :

Une fois le masque correctement positionné,

- Ne plus le toucher avec les mains

Si l'utilisateur est amené à toucher le masque,

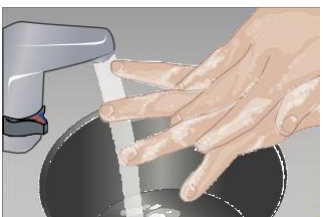
- Se laver les mains à l'eau et au savon
- Ou exercer une friction avec une solution hydro alcoolique

La durée du port du masque doit être conforme à la notice d'utilisation

Le masque doit être changé dès qu'il est humide et au minimum toutes les quatre heures

Le lavage des mains

Lavage des mains



Friction des mains



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties de mains pendant au moins 30 secondes avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Des distributeurs de savon et de papier essuie-main sont mis à disposition dans tous dans tous les sanitaires.

Les personnels d'entretien s'assureront régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement en consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique)

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée. **Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont positionnés dans le hall principal de chaque bâtiment ainsi qu'à l'entrée des locaux de restauration**

Nettoyage et ventilation des locaux

Le nettoyage des locaux et des équipements est organisé dans le respect des principes suivants :

- Les sanitaires et locaux où le port du masque n'est pas possible sont nettoyés en priorité et a minima quotidiennement. Une fiche de suivi de nettoyage est affichée dans ces locaux.
- La désinfection des surfaces est assurée chaque soir par les agents techniques par le biais d'une nébulisation de produit virucide.
- La désinfection des surfaces est assurée dans la journée par les usagers. Un flacon de produit virucide est mis à la disposition de chaque membre du personnel ainsi qu'une lingette lavable. Des rouleaux de papier absorbant à usage unique sont mis à disposition dans chaque salle de cours afin que les apprenants puissent s'ils le souhaitent désinfecter table et/ou clavier. Le produit virucide utilisé est celui remis à chaque enseignant.
- Techniques et produits de nettoyage : application des consignes la fiche thématique nettoyage et désinfection du protocole sanitaire du 29 avril 2020.

Les cours se déroulent, quand cela est possible, porte grande ouverte. Cela permet d'assurer une ventilation naturelle et de limiter la manipulation des poignées de porte.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins quinze minutes à chaque fois. Elle doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

Le conseil régional a été alerté sur la situation des huisseries.

Un mail de relance a été adressé le 30/10/2020 sur cette problématique. Une visite des entreprises est prévue le 17 novembre 2020.

La ventilation mécanique assure l'aération lorsque les locaux en disposent

Limitation du brassage des apprenants

Dans la mesure du possible, une salle est attribuée à chaque classe.

Un plan de table pour la classe entière et par groupe est établi pour chaque section et regroupements. Les équipes de professeurs peuvent expérimenter un dispositif mixte en présentiel et à distance en simultané au travers de l'utilisation des casques qui ont été distribués et par le partage d'écran par le biais de teams.

Elles peuvent également proposer une organisation pédagogique intégrant une hybridation des cours en distanciel et présentiel prenant en compte les difficultés liées aux apprentissages ainsi que le respect de la progression pédagogique.

Cet aménagement concerne les sections à fort effectif pour les heures en classe complète.

Restauration et hébergement

L'accès aux fontaines à eau et aux machines à café est autorisé, Il est cependant recommandé aux apprenants comme aux personnels d'apporter leurs boissons.

Par dérogation aux règles sanitaires le port du masque n'est pas obligatoire dans les locaux de restauration suivants lors de la prise des repas ou collations (le port du masque reste obligatoire dans les files d'attente et dès qu'un déplacement est réalisé) :

- Salles tartines (bâtiment 3, 6 et 7)
- Restaurant scolaire (self et sandwicherie)
- Espaces extérieurs pendant la prise de repas ou collation
- Salle de pause (bâtiment I)

Le restaurant scolaire

- Désinfection au gel hydro alcoolique obligatoire avant la prise du plateau
- Limitation du nombre de choix afin de limiter les manipulations
- Présence d'un personnel assurant régulièrement la désinfection des surfaces durant les services du midi
- Les apprenants d'une même classe sont invités à déjeuner ensemble. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.
- Numérotation des tables et distribution d'un ticket afin de pouvoir établir si nécessaire une liste des cas contact à la restauration scolaire
- Mutualisation des chaînes de distribution et des selfs afin de limiter l'attente et de permettre une distanciation plus importante
- Fermeture de la sandwicherie

Les salles tartines

- Lavage des mains ou désinfection au gel hydro alcoolique obligatoire avant l'entrée dans les locaux. Un distributeur de gel hydro alcoolique est installé à l'entrée de chacune des salles.
- L'usage des micro-ondes est autorisé, le nettoyage des surfaces est réalisé une fois par jour.
- Les apprenants d'une même classe sont invités à déjeuner ensemble. Une distance d'au moins un mètre est respecté entre les groupes.

L'internat

- Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces collectifs (intérieur et extérieur, transport) à l'exception des douches.
- L'étude en chambre est obligatoire
- Un plan de table pour la restauration du matin et du soir est établi.
- Les effectifs le permettant, une distance d'au moins un mètre est respectée entre chaque interne pour le petit déjeuner et le dîner.

Que faire en présence d'une personne malade ?



En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail

Contacter l'infirmière au 189 ou 526

1- Prendre en charge la personne

- Isoler la personne
- Informer la famille afin d'organiser le retour au domicile
- Surveiller jusqu'au départ
- Retour au domicile et appel du médecin traitant
- Appel du 15 (SAMU) si signes de gravité (détresse respiratoire, malaise)
- Poursuite stricte des gestes barrières

2- Prévenir le chef d'établissement

3- Remplir le protocole Covid-19 de prise en charge d'apprenants ou de personnels symptomatiques

4- Envoi du protocole d'accompagnement Covid-19 à la cellule Covid et au médecin de prévention.

5- Nettoyage approfondi du lieu d'isolement selon les recommandations sanitaires

Équipements de protection individuelle

Pour les apprenants

Chaque apprenant reçoit un masque (à changer toutes les 4 heures)

Pour les personnels TOS

Chaque personnel reçoit par la Région des masques leur permettant d'assurer leur activité
Des équipements supplémentaires de protection individuelle ont été mis à disposition des agents en complément des vêtements de travail et des dotations d'EPI adaptés aux risques des métiers dont disposent les agents dans le cadre de leurs activités.

Il s'agit des équipements suivants :

- Sur blouse jetable
- Combinaison jetable
- Paires de sur Chaussures
- Lunettes de protection
- Sur Lunettes de protection
- Gants jetables (paires)
- Charlottes

Pour les personnels d'enseignement, d'éducation et administratifs

Chaque personnel reçoit des autorités académiques des masques lavables ou jetables leur permettant d'assurer leur activité.

Pour les usagers extérieurs à l'établissement

Le port du masque est obligatoire pour les usagers qui doivent impérativement se présenter à l'accueil du lycée, avant de se rendre dans le bureau où ils sont attendus.